

LES FILIERES VITICOLES AU LIBAN

I. La situation des filières viticoles

Le Liban est une des premières régions du monde à avoir implanté un vignoble. La vigne est toujours une culture traditionnelle dans ce pays où nombre de familles entretiennent quelques pieds de vigne afin de produire du raisin, qui est consommé en l'état ou vinifié de façon artisanale. Parfois ce vin est distillé afin de produire de l'arak, la boisson alcoolisée traditionnelle du Liban.

Cependant la viticulture au Liban ne se limite pas à cette simple image de culture familiale. Il s'agit d'une activité agricole à part entière, tant pour la production de raisins de table que pour la production de raisins de cuve. En effet, la culture de la vigne est la 8^{ème} activité agricole du pays en terme de tonnage produit et se place au quatrième rang des exportations de fruits et légumes en valeur (données 2001).

I.1. Un potentiel reconnu

Le Liban présente de nombreux atouts pour la culture de la vigne et la production de raisin de qualité. En effet, la vigne trouve au Liban des conditions pédologiques, climatiques et parasitaires très favorables à sa culture. Ainsi, la grande diversité des situations pédoclimatiques est favorable à la production intensive de raisin d'une part et à une production de grande qualité d'autre part.

La culture de la vigne sur le territoire libanais bénéficie également d'une très faible pression parasitaire. Celle-ci se limite le plus souvent à la présence du phylloxera, qui détruit l'intégralité du vignoble au début du siècle, et à la pression fongique exercée par l'oïdium. Les autres parasites sont souvent peu nombreux ou sans grandes conséquences sur la production, excepté pour les

vers de la grappe sur raisin de table. En outre, compte tenu de l'absence de précipitations et de la faible humidité pendant la période végétative de la vigne, le mildiou et le botrytis ne trouvent pas les conditions climatiques favorables à leur développement sur une grande partie du territoire libanais. Cette faible pression parasitaire rend ainsi aisée la production de «raisins biologiques».

Le Liban dispose d'un milieu naturel propice à la production intensive de raisin de table. En effet, compte tenu de la richesse naturelle des sols et de l'abondance des réserves en eau, la production de raisin de table à haut rendement est possible sur une grande partie du territoire libanais, avec ou sans irrigation.

Ces conditions sont particulièrement favorables dans la plaine de la Békaa, excepté dans la partie au Nord de Baalbeck où la faiblesse des précipitations (moins de 350mm) et la faible réserve en eau des sols rendent nécessaire une importante irrigation. Les conditions sont également favorables dans la plaine du Akkar.

Selon les données du recensement agricole de 1999 effectué par la FAO, la culture de la vigne s'étend sur 11 420 ha, soit 4,6% de la surface agricole utile totale du Liban, dont 9 240 ha en raisin de tables et 2 178 ha en raisin de cuve.

I.2. Le raisin de table

Le Liban dispose d'un milieu naturel propice à la production intensive de raisin de table. En effet, compte tenu de la richesse naturelle des sols et de l'abondance des réserves en eau, la production de raisin de table à haut rendement est possible sur une grande partie du territoire libanais, avec ou sans irrigation. Ces conditions sont particulièrement favorables dans la plaine de la Békaa, excepté dans la partie au Nord de Baalbeck où la faiblesse des précipitations (moins de 350mm) et la faible réserve en eau des sols rendent nécessaire une importante irrigation. Les conditions sont également favorables dans la plaine du Akkar.

Etant donné les prédispositions agro climatiques de certaines zones, la vigne destinée à produire du raisin de table est principalement localisée dans la Bekaa (6 629 ha), plus particulièrement dans le Caza de Zahlé, dans le Mont Liban (1512 ha) et dans le Liban Nord (1529 ha). Les parcelles sont, dans leur très grande majorité, cultivées dans la plaine où les sols sont argileux et profonds. Le plus souvent irriguée, la culture de raisin de table est effectuée en pergola. Représentant chacun près de 40% de la surface cultivée en raisin de table, le Beïtamouné (ou Dattier de Beyrouth) et le Tfeifihi sont les deux cépages traditionnels du Liban.

La production totale de raisin de table, qui s'élevait à 89 000 tonnes pour l'année 2001, est destinée à 75% au marché intérieur et pour le reste à l'exportation, principalement vers les pays du Golfe Persique. Cependant, il faut noter une détérioration des volumes exportés depuis 1997, qui s'explique par l'augmentation de la consommation intérieure et par la concurrence croissante sur les marchés arabes ainsi que par l'émergence de la production dans certains pays comme l'Arabie Saoudite. Soulignons ici que, afin de rendre les exportations plus concurrentielles, celles-ci sont subventionnées par l'IDAL, qui donne entre 50 et 270 \$ pour chaque tonne exportée de raisin de table, en fonction du pays concerné et du moyen de transport de la production. Qu'advient-il de cette subvention avec l'adhésion à l'OMC ?

I.3. L'arak et le vin

La production de raisin de cuve au Liban bénéficie elle aussi d'un contexte très favorable. En effet, la culture sur les coteaux, dans des sols où l'alimentation hydrique et minérale est limitante mais régulière, permet une concentration naturelle des baies produisant ainsi des raisins à très fort potentiel œnologique.

La grande diversité des territoires et la possibilité de cultiver de la vigne entre 900 et 1800m d'altitude, permettent la culture d'une grande gamme de cépages. Les températures relativement fraîches enregistrées la nuit dans la plaine de la Békaa ou dans le Mont Liban sont également favorables à l'obtention de raisins

de qualité. La production de raisin de cuve couvre 2178 hectares, dont 1241 ha dans la Békaa qui assure donc l'essentiel de la sole consacrée à cette production avant le Nord-Liban (633 ha) et le Mont-Liban (256 ha). Des volumes produits par ces vignes, à peine 22% sont consacrés à la fabrication du vin, le reste étant transformé en arak. Si le raisin destiné à l'arak – essentiellement l'obeïdi – voit sa production stagner, la production de raisin destinée à la vinification se développe d'année en année (plus de deux cents hectares ont été plantés depuis 5 ans), tandis que les variétés se diversifient avec une montée en puissance des cépages nobles.

L'importance économique de l'arak et du vin n'est pas négligeable, surtout pour le second. 4 millions de bouteilles d'arak sont produites en moyenne chaque année, dont moins de 10% sont exportées. Le reste est destiné au marché local, mais on peut noter une quantité de plus en plus importante de bouteilles invendues, du fait, notamment, des importations illégales mais surtout eu égard à la diminution de la consommation locale au profit de la bière, du whisky et du vin. Ce phénomène d'éviction pousse des producteurs à s'intéresser de plus en plus au vin.

Le vin, justement, est une source de valeur ajoutée pour le Liban – le chiffre d'affaires avoisinerait les 20 millions de dollars - mais aussi de devises. En 2001, 6 millions de bouteilles ont été produites, dont 1,5 million ont été vendues sur les marchés extérieurs. La moyenne des prix exportés est de 4,4 \$. Cependant cette moyenne masque une grande disparité de prix en fonction des destinations, allant de 2,6\$ la bouteille en France (vin d'entrée de gamme) à 6,6 \$ la bouteille en Grande-Bretagne (vin de haut de gamme).

Outre son intérêt économique, le secteur du vin a une importance sociale. En effet, cette culture permet de réoccuper des zones délaissées pendant la guerre en valorisant des sols pauvres. Elle apparaît dans ces zones comme la seule culture à pouvoir offrir un revenu égal ou supérieur à la culture du haschisch ou du pavot, et donc se présente comme la première culture de substitution aux productions illicites.

Enfin, en terme d'aménagement du territoire, la vigne permet de remettre en culture des terrasses anciennes. Elle participe donc à la valorisation du paysage, ce qui devrait favoriser le développement de l'agro-éco-tourisme dans ces zones défavorisées de moyenne montagne. On peut espérer ainsi limiter l'exode rural que connaissent ces régions actuellement.

II. Dysfonctionnements des filières

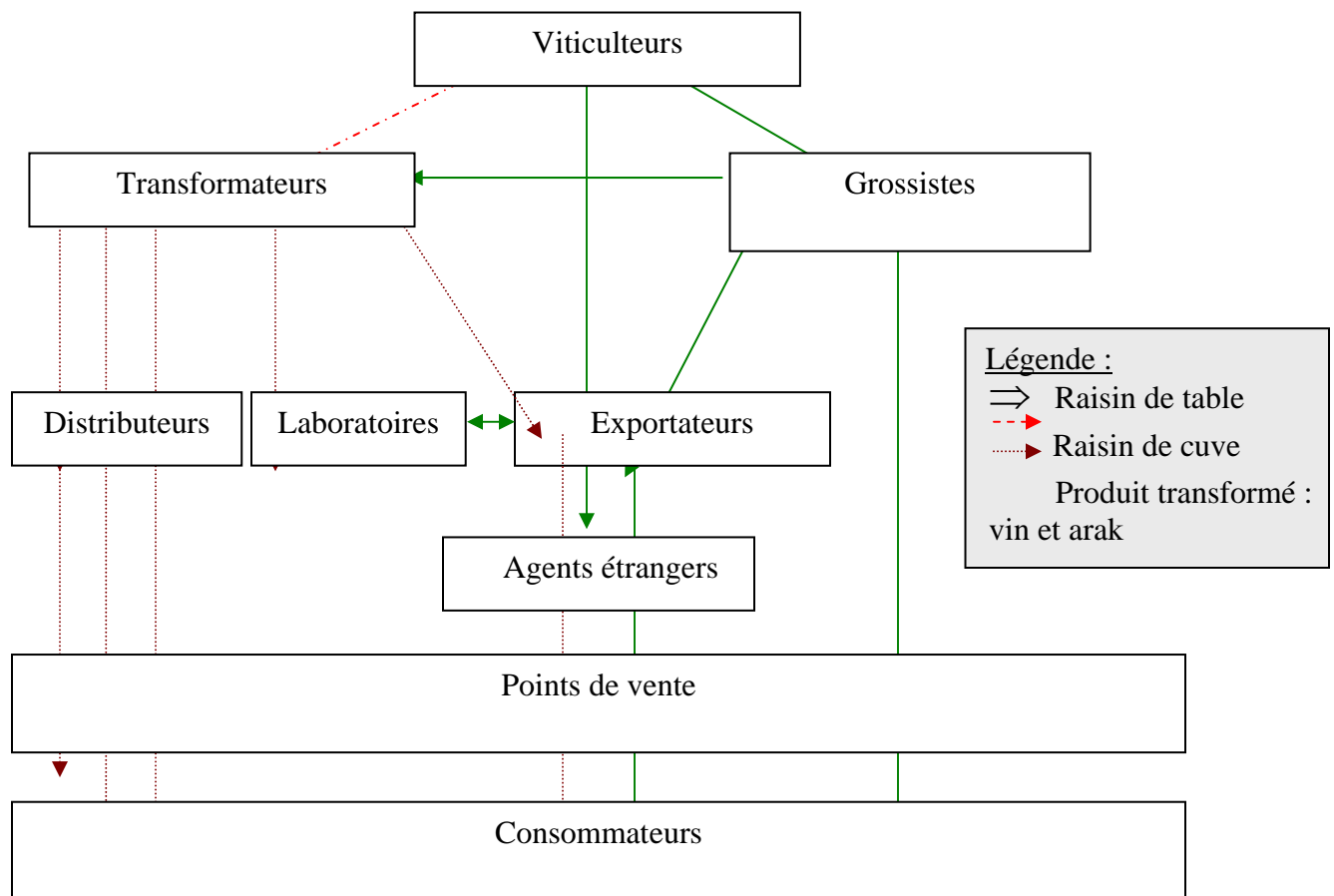


Schéma de fonctionnement de la filière.

II.1. Des problèmes de commercialisation

La principale difficulté concerne la commercialisation des produits viticoles, en particulier le raisin de table. Des défauts de qualité dus à des erreurs techniques sont souvent constatés (fertilisation et irrigation mal gérée, effeuillages trop précoces, par exemple). Il va sans dire que ces itinéraires techniques, quelquefois inadéquats, couplés à l'utilisation d'une main-d'œuvre peu qualifiée et coûteuse par rapport aux pays voisins concourent au renchérissement des coûts de production.

Pour le raisin de table, le Liban est donc dans une position concurrentielle défavorable face aux pays voisins. Il faut de plus souligner le fait que les deux principales variétés de table cultivées au Liban, Beïtamouné et Tfeifihi sont inadaptées au marché international autre que celui des pays arabes. C'est une question de goût, sans compter que ces deux variétés ont des problèmes bien connus de qualité, le premier se conserve mal, tandis que le second a un problème de coloration.

Quant aux vins, ceux d'entrée de gamme souffrent des mêmes difficultés. Leur qualité organoleptique est bien souvent trop faible pour les marchés de l'exportation. Un des freins constatés concerne la rémunération de la récolte qui ne prend que très peu en compte les critères de qualité. Ceux-ci s'avèrent désormais être une nécessité impérieuse dans le cadre d'une concurrence internationale accrue.

En ce qui concerne l'arak, produit ethnique s'il en est, la commercialisation se heurte essentiellement à un marché local restreint et à la montée en puissance de la consommation de produits souvent importés tels que le whisky, la bière et le vin.

II.2. Des problèmes structurels et organisationnels

En règle générale les exploitations viticoles produisant du raisin de table sont de dimensions insuffisantes et ne sont pas intégrées dans les circuits de distribution. Les intermédiaires sont nombreux et les conditions de vente, en

particulier sur les marchés de gros – celui de Furzol dans la Békaa concentre 40% des volumes produits -, sont très peu transparentes. L'absence de groupements d'agriculteurs met ceux-ci en position de faiblesse dans le partage de la valeur ajoutée. D'autre part, le faible accompagnement technique des producteurs constitue un handicap lourd pour la fabrication de raisins de table ; il en découle une dévalorisation de la qualité ainsi qu'un renchérissement des coûts.

La filière raisin de cuve est en revanche mieux organisée et parfois même intégrée, le transformateur produisant lui-même son raisin dans certains cas (35% des vignes pour le vin, mais cette intégration concerne surtout les grandes caves, en particulier Kéfraya). Quand il n'y a pas intégration, les producteurs sont engagés le plus souvent par contrat avec le transformateur.

Dans tous les cas, cette filière est organisée autour des caves dont le rythme de développement souligne le dynamisme du secteur (8 caves ont été créées depuis 1996 et d'autres sont en vue). Dans cette filière, les producteurs de raisin de cuve, qui représentent quand même l'essentiel de la sole destinée à la vinification, souffrent de problèmes structurels et organisationnels identiques aux producteurs de raisins de table (exiguïté du foncier, faible encadrement technique même s'il est meilleur, absence d'organisation de producteurs, etc.). En revanche, il importe de noter que les transformateurs, eux, sont structurés en association, l'union viticole du Liban qui a, entre autres, pour prérogative de promouvoir le vin libanais dans les foires internationales.

La filière arak est plus informelle que la filière raisin de cuve. Ayant rarement des parcelles de vigne, les producteurs d'arak sont contraints d'acheter du raisin auprès des viticulteurs, mais les achats sont très rarement contractualisés. En fait, les producteurs d'arak achètent des raisins en période de forte production pour profiter de cours peu élevés. En ce sens la filière arak, est une bonne réponse à la surproduction de raisin, mais étant donné le faible pouvoir de négociation, les viticulteurs vendent alors à perte.

III. Propositions d'amélioration de l'efficacité des filières viticoles au Liban

Compte tenu des difficultés financières de l'Etat libanais, les recommandations se limiteront à des réformes restreintes concernant majoritairement la réorganisation de la filière.

III.1. Favoriser l'accès à la terre

Il est nécessaire de mettre en place des mesures pour limiter le morcellement des parcelles et la multiplication des propriétaires sur une même parcelle. Cela pourrait se traduire par un remembrement ainsi qu'une révision de la loi sur les successions.

D'autre part, il apparaît indispensable de mettre en place un plan d'occupation des sols permettant une distinction effective des terrains constructibles, agricoles et forestiers. Ce plan limiterait l'urbanisation anarchique qui rend les terres impropres à l'agriculture, et pourrait entraîner une diminution de la valeur des terres agricoles, ce qui faciliterait les investissements fonciers des entrepreneurs agricoles. Un mode de financement attractif pour l'activité agricole, sous forme de prêts à taux bonifié pourrait soutenir cette série de mesures.

III.2. Renforcer l'encadrement de la filière

De nombreuses structures sont chargées d'encadrer techniquement les activités agricoles mais, par manque de moyens, aucune d'entre elles n'est réellement efficace pour cette mission. L'IRAL doit certainement se consacrer à sa mission première qui est la recherche. Un des axes prioritaires semble être la sélection et/ou l'adaptation de clones ou variétés plus ajustés aux conditions de production.

Un organisme de développement, comme les Services Régionaux du Ministère de l'Agriculture ou les Chambres de commerce, d'industrie et d'agriculture, doit assurer la mission de vulgarisation auprès des viticulteurs.

Actuellement le Service Agricole de la CCIA de Zahlé a une réelle action de vulgarisation auprès des viticulteurs. Des améliorations peuvent être apportées à son fonctionnement en créant un registre agricole regroupant l'ensemble des agriculteurs. Leur représentation au sein du conseil d'administration serait intéressante car les membres actuels sont souvent éloignés des préoccupations des agriculteurs. Leur enregistrement pourrait permettre de financer pour partie le service agricole. Ce financement favoriserait l'autonomie et la pérennité de ce service qui reste pour l'instant tributaire de la coopération française et du secteur Industrie et Commerce de la Chambre.

III.3. La création d'un Institut de la Vigne et du Vin chargé du conseil et du contrôle de la filière

Les vinificateurs, s'appuyant sur l'UVL et la loi 2000 sur les vins, ont initié la création d'un Office libanais du Vin. Leur principale motivation est de doter la filière vin d'un organisme encadrant la production dans le but d'améliorer la qualité des produits et de développer l'image vitivinicole du pays. Cet institut pourrait être créé sur le modèle français de l'Office National Interprofessionnel des Vins (ONIVINS), moyennant quelques adaptations pour tenir compte des spécificités de l'environnement libanais.

Des divergences de point de vue concernent le champ d'action de l'office et son financement. Concernant le champ d'action de l'office il semble judicieux d'intervenir sur l'intégralité de la filière raisin de cuve, à savoir la production de raisin, sa transformation en vin ainsi que sa distillation en vue d'obtenir de l'arak.

Des besoins de financements distincts sont à étudier d'une part pour la création de la structure et d'autre part pour son fonctionnement pluriannuel. L'organisme doit être indépendant des aides étrangères pour son budget de fonctionnement en vue d'assurer la pérennité de la structure. Les taxes d'accises (pratiquement 1

million de dollars en 2003) et les cotisations des viticulteurs et des transformateurs pourraient garantir l'indépendance de l'institut tout en y impliquant directement l'Etat et les acteurs de la filière. Les subventions des pays étrangers pourraient être sollicitées pour la mise en place de la structure (bâtiments, matériels, conseils, etc.)

Cet institut devrait également assurer le contrôle de la qualité des produits, notamment par la mise en œuvre d'une procédure d'agrément des vins. Une analyse œnologique attesterait la conformité du vin aux exigences de la loi 2000. Une dégustation pourrait déterminer la qualité organoleptique du vin et permettre de juger son aptitude à la commercialisation. Les vins écartés lors de ces agréments pourraient être valorisés en arak.

L'office pourrait en outre, grâce à l'enregistrement des données des différents acteurs, fournir des statistiques fiables pour la filière. Un rôle commercial, de défense et de promotion du produit semble indissociable des actions précédentes.

III.4. La création d'un système d'Appellation d'Origine Contrôlée

Le système d'AOC est basé sur la définition d'un produit pour une zone géographique délimitée accompagnée de contraintes techniques et d'usage à respecter. Il apparaît difficile d'appliquer une telle législation au contexte libanais. La multiplication des AOC sur une si petite surface cultivée pourrait aboutir à un manque de lisibilité pour le consommateur international. On peut donc imaginer simplement la création d'une seule AOC du type "Vin du Liban" sur le modèle français qui exclurait toutefois certaines régions agricoles non propices à la production qualitative de raisins de cuve (plaines côtières, bassin versant du Litani...).

III.5. Développer des structures collectives pour les producteurs de raisin de table

La clef de la compétitivité des produits semble être la réalisation d'économie d'échelle. Des coopératives de production, des CUMA (Coopératives d'Utilisation de Matériel Agricole) permettraient d'améliorer les performances des petites entreprises. Cela signifie la nécessaire association des différents acteurs de la filière. Les producteurs disposeraient d'un poids plus important dans les engagements commerciaux et pourraient ainsi obtenir des prix garantis en échange d'une production répondant au cahier des charges soumis par les acheteurs.

III.6. Développer la formation des professionnels de la vigne

La filière viticole libanaise manque cruellement de personnels formés aux spécificités d'une telle production, en particulier pour la culture des raisins de cuve. Il n'apparaît pas souhaitable de créer une institution spécialisée car l'importance de la filière est encore trop faible. L'enseignement viticole et œnologique pourrait être réalisé sous la forme de formation continue effectuée par les services de vulgarisation agricole libanais, accompagnée ponctuellement par des experts étrangers.

Une fois sa création réalisée, l'Office Libanais du Vin pourrait prendre ces formations à sa charge.